

SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2017/2018

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions (Commission Alsace et CDTT du Bas-Rhin)
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupe
- F) Epreuves individuelles
- G) Rencontres pour l'attribution des titres départementaux et d'Alsace par équipes
- H) Tournois et épreuves organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, amendes, cautionnement, droits d'appel et indemnités
- J) Règlement technique de la commission Alsace

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS

1) Membres de la Commission d'Alsace de Tennis de Table

Robert BETTINGER (68) - Christophe BITARD (68) - Georges BLANCKAERT (67) - Eric BOFFY (68) - Roland CLAUSS (67) - Jean Pierre DITLY (67) - François DUFOUR (67) - Michel ENGEL (67) - Jean-Michel FLECK - Bernard KUHN (68) - Jean Claude NAST (68) - Freddy RITTER (67) - Serge SUTTER (68) - Jean -Marie WINTZ (67)

Répartition des fonctions :

Président	Michel ENGEL
Vice-Président	Bernard KUHN
Vice-Président	Jean-Pierre DITLY
Secrétaire	Freddy RITTER
Trésorier	Jean-Pierre DITLY
Responsable technique	Jean-Claude NAST
Responsable équipements	Jean Pierre DITLY
Responsable arbitrage	Georges BLANCKAERT
Référant :	Maurice TRUTT

Composition du Bureau :

Bernard KUHN – Jean-Claude NAST – Michel ENGEL - Jean-Pierre DITLY

La correspondance concernant la commission Alsace est à transmettre à
M. Michel ENGEL - 18 rue de Dieffenthal – 67600 Sélestat

Membres délégués à la Commission mixte régionale

Michel ENGEL - Bernard KUHN - Jean Claude NAST - Jean Pierre DITTLY

Adresse utile :

Bernard KUHN : 20 rue de l'Ardèche - 68270 WITTENHEIM (☎ D 03 89 50 00 73)

2) Liste des membres de la Commission Départementale du Bas-Rhin

BLANCKAERT Georges	21 rue Haute	67390 BOOTZHEIM	03.88.92.58. 98(D)	georges.5256@free.fr
BUCARD Laetitia	27 rue des Juifs	67000 STRASBOURG	03.88.21.29.82 (T)	agr.bucard@orange.fr
CLAUSS Roland	6 rue des Vosges	67250 SOULTZ S FORETS	06.86.10.79.07(P)	roland.clauss@wanadoo.fr
DUFOUR François	6 rue de la Roseraie	67300 SCHILTIGHEIM	03 88 26 01 87 (P)	fr.dufour2@wanadoo.fr
ENGEL Michel	18 rue de Dieffenthal	67600 SELESTAT	03.88.82.50.37 (D)	michel.engel@siemens.com
FLECK Claude	4 rue Boileau	67200 STRASBOURG	03 88 28 54 34 (D)	claudefleck@orange.fr
HUTTARD Jacky	13 rue de l'Eglise	67120 WOLXHEIM	03 88 49 83 46 (D)	jacky.huttard@hotmail.fr
RITTER Freddy	72 rue de la Zorn	67850 HERRLISHEIM	07 81 15 40 15 (D)	freddy_ritter@yahoo.fr
WINTZ Jean-Marie	40 rue des Poilus	67300 SCHILTIGHEIM	03 69 26 05 26 (D)	jeanmariewintz67@gmail.com

3) Répartition des fonctions au sein de la CDTT du Bas-Rhin

Président	Jean-Marie WINTZ
Vice - Président	Claude FLECK
Secrétaire	Laetitia BUCARD
Trésorier	Claude FLECK
Responsable de secteur ERSTEIN/SELESTAT	Michel ENGEL
Responsable du secteur HAGUENAU/WISSEMBOURG	Freddy RITTER
Responsable du secteur MOLSHEIM/SAVERNE	Jean-Marie WINTZ
Responsable du secteur STRASBOURG	François DUFOUR
Responsable des relations publiques	Claude FLECK

Présidents d'honneur : Albert SCHMITT – Bernard PEIFFER

Membres du Bureau :

Laetitia BUCARD - Michel ENGEL – Claude FLECK – Jean Marie WINTZ

Commission des statuts –règlements -arbitrage : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : Les responsables des secteurs + Michel ENGEL

Commission des individuels : Responsable : **Georges BLANCKAERT**

Membres : Jacky HUTTARD + Les responsables des secteurs

Commission des vétérans : Responsable : **François DUFOUR**

Membre : Michel ENGEL

Commission des applications informatiques : Responsable : **Roland CLAUSS**

Membres : les responsables des saisies + Laetitia Bucard

Commission des classements individuels : Responsable : **Roland CLAUSS**

Membres : les responsables des saisies

Commission des manifestations nationales : Responsable : **Michel ENGEL**

Membres : Jean-Marie WINTZ – Jacky HUTTARD

Commission des Coupes : Responsable : **Freddy RITTER**

Membres : les responsables des secteurs

Commission des compétitions par équipes : Responsable : **Michel ENGEL**

Membres : les responsables des secteurs + Claude Fleck

Commission des homologations de tournois et de salle : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Commission technique – Equipements sportifs : Responsable : **Jean-Marie WINTZ**

Membres : François Dufour - Claude Fleck – Michel Engel - Jacky Huttard

Secrétariat : La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné par la question (voir ci-dessus la répartition des fonctions).

Toute correspondance concernant les affiliations, les licences et les commandes de matériel est à adresser au secrétariat de l'A.G.R. - 27 rue des Juifs - 67000 STRASBOURG.

En respectant ces instructions, vous gagnerez du temps et faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B. CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1) Catégories d'âge (masculines et féminines)

Vétérans	Nés en 1978 et avant
Seniors	Nés en 1998 et avant
Juniors	Nés en 1999 et 2000
Cadets, Cadettes	Nés en 2001 et 2002
Minimes	Nés en 2003 et 2004
Benjamins Benjamines	Nés en 2005 et 2006
Poussins/Poussines	Nés en 2007 et après

2) Homologation des licences

Les licences sont validées par le secrétariat de l'A.G.R. qui s'occupe de l'ensemble des formalités de validation. Prière de consulter la note d'information diffusée à ce sujet.

TARIFS DES LICENCES	
Joueurs et joueuses nés en 1998 et avant	30,20 €
Joueurs et joueuses nés en 1999 et 2000	29,00 €
Joueurs et joueuses nés en 2001 et 2002	24,10 €
Joueurs et joueuses nés en 2003 et 2004	23,10 €
Joueurs et joueuses nés en 2005 et 2006	20,00 €
Joueurs et joueuses nés en 2007 et après	18,80 €
Dirigeant	28,00 €
Détente Loisir (ne permet pas de jouer en compétition)	19,20 €

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation et transmis l'attestation d'assurance. Pour les joueurs changeant de club, la demande de mutation (en fin d'annuaire) est à transmettre au secrétariat de l'AGR au plus tard 8 jours avant la date de la rencontre avec la demande de licence.

3) Blocs de feuilles de match

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur agr.fscf@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et ils peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4) Trésorerie de la C.D.T.T. du Bas-Rhin

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Bas-Rhin :

FLECK Claude – 4 rue Boileau - 67200 STRASBOURG

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non paiement. Ne sont à transmettre au secrétariat de l'A.G.R. que les droits concernant la validation des licences, l'affiliation et les commandes de matériel.

C. CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2017/2018**1) Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)**

SEPTEMBRE	09	Début du championnat
	28	Assemblée Générale CD 67 à Koenigshoffen (Maison des Sports)
NOVEMBRE	12	Individuels secteurs
FEVRIER	25	Individuels Départementaux au Gymnase AGR à Strasbourg
MARS	03	Individuels Départementaux Vétérans à Herrlisheim
AVRIL	20	Finales Départementales des Coupes à Gerstheim
	21-22	Coupes Nationales- Challenge Lecuyer à Ancerville (55)
MAI	04	Coupes d'Alsace AGR à Zillisheim
	13	Individuels Grand Est au Gymnase AGR à Strasbourg
	19-20	Championnat National FSCF à Obernai (67)
	26	Championnat Vétérans Grand Est dans le 68
JUIN	04	½ Finale départementale par équipes seniors au Gymnase AGR
	06	Finale départementale par équipes Jeunes au Gymnase AGR
	11	Finale départementale par équipes seniors
	13	Assemblée Générale Départementale TT à Koenigshoffen
	22-29	Finale régionale par équipes (dans les clubs suivant l'annuaire)

D. MONTEES et DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1) Compétitions départementales - A la fin de la saison

Excellence Nord	- Les 7 ^{ième} et 8 ^{ième} descendent en Promotion d'excellence
Promotion d'Excellence	- Les équipes classées à l'issue des matchs aller de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place de chaque poule, joueront la montée en Excellence Nord lors de la 2 ^{ème} phase, (2 montées) - Les équipes classées à l'issue des matchs aller de la 5 ^{ère} à la 8 ^{ème} place de chaque poule, joueront le maintien en Promotion d'Excellence, (4 relégations en Honneur)
Honneur	- Les équipes classées 1 ^{ère} de leur poule montent en Promotion d'Excellence - Les équipes classées 7 ^{ème} et 8 ^{ème} de leur poule descendent en Promotion d'Honneur de leur secteur.
Promotion d'Honneur dans les secteurs	- Les 2 premières équipes en Promotion d'Honneur de chaque secteur montent en Honneur.

E. EPREUVES DE COUPE

1) Département

Toutes les compétitions de coupe se disputent intégralement sur le plan départemental.

Calendrier départemental des épreuves de coupe

2) Alsace

Les vainqueurs des épreuves de coupe seront qualifiés pour les finales des Coupes d'Alsace AGR qui se dérouleront à Zillisheim (68) le 04 mai 2018.

F. EPREUVES INDIVIDUELLES

1) Niveau Secteur

Les épreuves organisées au niveau des quatre secteurs comporteront des tableaux individuels et éventuellement des séries de doubles. Seules les séries de simple seront cependant qualificatives pour l'échelon départemental. Le chiffre indiqué après la série, dans le tableau ci-dessous, correspond au nombre total de qualifiés pour la compétition départementale. La commission des individuels répartira les qualifiés par secteur, en fonction du nombre des engagements.

Pour les féminines, il ne sera pas organisé de tableau « classées départementaux ». Les joueuses classées 50 ou moins peuvent s'inscrire dans la série «toutes catégories dames».

Les cadets et cadettes (nés en 2001 et 2002) pourront participer aux tableaux de double seniors organisés au niveau secteur en fonction de leur classement.

Nombre de qualifiés pour les individuels départementaux suivant les inscriptions des secteurs

SERIES	qualifiés	SERIES	qualifiés
Simple messieurs départ. A (40/45)	16 ou 24	Simple cadets	16 ou 24
Simple messieurs départ. B (50/55)	16 ou 24	Simple cadettes	12
Simple messieurs secteur A (60/65)	16 ou 24	Simple minimes garçons	16 ou 24
Simple messieurs secteur B (70/75/80)	16 ou 24	Simple minimes filles	12
Simple messieurs secteur C (85/90/NC)	16 ou 24	Simple benjamins	16 ou 24
Simple dames T.C. (50 et moins)	12	Simple benjamines	12
Simple dames secteur A (55 à 65)	12	Simple poussins	16 ou 24
Simple dames secteur B (70 à NC)	12	Simple poussines	12

2) Niveau départemental

Les séries suivantes débiteront au niveau départemental : simple messieurs toutes catégories, (35 et moins) et simple dames toutes catégories, (50 et moins).

Ces inscriptions sont à faire et à régler directement à la Commission Départementale

Les licenciés des catégories jeunes (filles et garçons) sont qualifiés directement pour le niveau départemental lorsqu'ils sont titulaires d'un classement dont les minima sont fixés comme suit :

Poussins et Poussines	50
Benjamins et Benjamines	45
Minimes garçons et filles	40
Cadets et Cadettes	35

Pour ces joueurs et joueuses, les engagements devront toutefois être confirmés et les droits d'inscriptions réglés à la Commission du secteur concernée lors des individuels secteurs.

G. RENCONTRES POUR L'ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET INTER-DEPARTEMENTAUX PAR EQUIPES

Pour les divisions dont les épreuves se disputent au niveau secteur, les équipes championnes de chaque secteur sont qualifiées pour les barrages départementaux.

Cette compétition se dispute par élimination directe.

Les équipes championnes du Bas-Rhin sont qualifiées pour les finales 67 et 68. Les lieux des rencontres de ces finales sont fixés comme suit :

1) Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin

Masculins : Excellence, Honneur, Division I, Minimes et Poussins

Féminines : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Minimes et Poussines

2) Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin

Masculins : Promotion d'Excellence, Promotion d'Honneur, Division II, Cadets et Benjamins.

Féminines : Honneur, Cadettes et Benjamines.

Attention ! : les finales se joueront sur une seule rencontre (comme les finales départementales).

H. TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

Les demandes d'autorisation de tournoi sont à formuler auprès du responsable Jean-Marie WINTZ, 40, rue des Poilus – 67300 SCHILTIGHEIM. Ce dernier attribuera un numéro d'homologation qui devra obligatoirement figurer sur les invitations transmises aux associations.

La demande d'autorisation accompagnée du projet du règlement en double exemplaire est à transmettre **45 jours** avant la date de l'épreuve et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

Les résultats complets des épreuves, ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à Jean-Marie WINTZ.

I. DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES

1) Droits d'engagement

1) Compétitions par équipes (droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes)

DIVISIONS	MONTANT
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	25 €
Promotion d'Honneur, Division I	20 €
Division II et associations ne participant qu'au championnat des jeunes	15 €
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	10 €

2) Epreuves de coupe

Seniors (messieurs, dames et vétérans)	8 € par équipe
Jeunes	5 € par équipe

3) Championnats individuels et doubles

Simple seniors	5 € par joueur(se)
Double seniors	5 € par équipe
Simple jeunes	3 € par joueur(se)
Double jeunes	3 € par équipe

2) Amendes concernant les compétitions

4) Forfait simple (FS) et forfait général (FG)

	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	16 €	32 €
Championnat par équipes seniors autres divisions	10 €	20 €
Championnat par équipes jeunes	5 €	10 €
Epreuves de coupes réservées aux seniors	8 €	
Epreuves de coupes réservées aux jeunes	3 €	
Finales départementales ou d'Alsace AGR par équipes	48 €	
Finales départementales d'une épreuve de coupe	48 €	
Finale d'une épreuve de coupe d'Alsace AGR	48 €	

5) <u>Transmission tardive des feuilles de rencontres :</u>	
Compétitions départementales	8 €
Autres épreuves	5 €
6) <u>Absence lors des épreuves individuelles (joueurs et joueuses qualifiés)</u>	
<u>Simple</u>	
Non participation aux individuels départementaux	5 €
Non participation aux championnats d'Alsace AGR	10 €
7) <u>Licence non présentée</u>	
Pour toutes les épreuves et par licence manquante	3 €
8) <u>Amendes concernant les tournois</u>	
Organisation d'un tournoi non autorisé.	32 €
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8 €
Non transmission ou transmission tardive des relevés de performances	8 €
Défaut de juge-arbitre	8 €
9) <u>Autres amendes</u>	
Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32 €
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8 €
Transmission tardive du questionnaire d'engagement	16 €
Non transmission du classement FFTT (si meilleur que celui de l'AGR)	16 €
Joueur évoluant sous une fausse identité	100 €

10) Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Fédérale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

11) Indemnisation du corps arbitral et des cadres techniques

Juge-arbitre	30 €	par épreuve
Arbitre	15 €	par épreuve
Responsable de stage	30 €	par journée
Cadre technique diplômé encadrant un stage	15 €	par journée

J. REGLEMENT TECHNIQUE DE LA CRTT

1) Convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F.

En application de la convention signée entre la F.F.T.T. et la F.S.C.F., les personnes pratiquant le tennis de table ont la possibilité d'être licenciées dans des associations différentes et au titre de plusieurs fédérations.

Un protocole d'accord régional conclu entre, la LATT, l'AGR et la FSGT fixe les modalités d'application du régime de la multi licenciation. Il est notamment fait obligation aux joueurs(ses) concerné(e)s, de compléter un imprimé spécial "double licence" et de le retourner avant le début des rencontres « Retour » auxquelles participent le joueur ou la joueuse.

En phase retour un joueur muté d'une autre fédération ne pourra pas participer au championnat par équipe.